

MAIRIE d'YSSANDON
19310 YSSANDON



Le Maire

**Mesdames et Messieurs les
conseillères(iers) municipales(aux)**

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune d'YSSANDON se réunira,

Le vendredi 19 novembre 2021 à 20 heures 30
à la mairie.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer
l'expression de mes sentiments distingués.

A Yssandon, le 13 novembre 2021
Le Maire,

Christian LEYMARIE



ORDRE DU JOUR

A délibérer

- Indemnité gardiennage église,
- Lancement de l'enquête publique chemin intercommunal (Brignac/Yssandon) de Belmont/Le Ponthou,
- Remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par les locataires,
- Droit de préemption urbain,
- Approvisionnement du compte 6817, créances douteuses,
- Mise à jour du tableau des emplois,
- City stade, phase étude, délibération modificative pour levé topographique.

Présentation des dossiers en cours par le Maire et les adjoints

- Présentation décision du Maire n° 3 : levé topographique city stade,
- Convention pour le protocole de mise en œuvre du rappel à l'ordre signé entre le Maire et le Procureur de la République,
- Ressources humaines : lignes directrices de gestion,
- Bâtiments communaux : présentation city stade, plans et budget.

Questions diverses

En application de la loi du 31/05/2021 relative à la sortie de crise sanitaire, les mesures dérogatoires accordées aux assemblées délibérantes ont pris fin le 1^{er} octobre 2021 :

- Le lieu : les conseils municipaux se réunissent à la mairie (art L.2121-7 du CGCT)
- Le quorum : majorité absolue des membres en exercice
- Chaque élu peut être porteur d'un seul pouvoir

En raison du risque épidémique, les mesures barrières,
port du masque, lavage des mains...devront toujours être respectées.